

M. CARLING : Ce n'est pas l'intention du gouvernement. Voici pourquoi : Le gouvernement est dans l'impossibilité de le faire, sans compromettre la position avantageuse faite au Canada en Angleterre, qui permet aux cultivateurs canadiens d'envoyer leurs bestiaux et leurs animaux gras en Angleterre, sans être soumis à des restrictions. Il se peut que nous soyons obligés à la suite d'informations reçues du gouvernement impérial, de suspendre pendant un temps toute importation en Canada, de bestiaux venant de pays étrangers dans lesquels on sait qu'il existe une épidémie de pleuropneumonie, si nous voulons continuer à jouir du privilège de ne pas être placés sur le tableau noir, ce qui signifierait l'abattage immédiat des animaux canadiens sur le *Foreign Animal's Wharf*.

BUREAU DE POSTE À OYSTER POND.

M. KIRK : Je demande—

Copie de toutes pétitions et correspondance entre le ministre des postes ou autre officier du gouvernement, concernant la réouverture du bureau de poste d'Oyster Pond, dans le comté de Guysboro' ; et aussi, copie du rapport ou des rapports de l'inspecteur des postes, à Halifax, sur ce sujet.

Oyster Pond est le centre d'une région de dix milles d'étendue. Il y a eu pendant plusieurs années un bureau de poste à cet endroit, mais il y a cinq ou six ans, ou peut-être au delà, le bureau a été fermé et il est resté fermé depuis. Il y a plus d'un an, j'ai demandé au directeur général des postes de nommer un maître de poste à cet endroit et de rouvrir le bureau de poste. Je fais la présente motion pour m'assurer si l'honorable ministre va acquiescer à la demande que je lui ai faite alors.

M. HAGGART : L'honorable député veut simplement savoir si le bureau de poste a été rouvert. Il l'a été le 23 du mois dernier, et la direction en a été confiée à M. Geo. G. Kerr.

M. KIRK : Cela va être une nouvelle pour la population de cette région. Avant mon départ, le 14 courant, j'ai vu un conseiller municipal de la localité qui demeure près de M. Kerr, dont parle l'honorable ministre, et il ignorait qu'il y eût là un bureau de poste. Je suis heureux d'apprendre de la bouche du directeur général des postes, qu'un bureau va être ouvert dans cette localité, et que la direction va en être confiée à M. Kerr.

M. HAGGART : L'honorable député ne m'a pas compris. J'ai dit qu'instruction avait été donnée d'ouvrir ce bureau de poste le 23 courant, et que la direction en avait été confiée à M. Kerr.

M. KIRK : Je retire ma motion.

M. LANDERKIN : Par suite de la législation de la dernière session, le salaire des maîtres de poste des districts ruraux a été réduit. J'ai entendu formuler beaucoup de plaintes à ce sujet. La chambre sait que les salaires des maîtres de poste de la campagne ne sont pas très élevés, et j'apprends qu'en vertu du bill passé au cours de la dernière session, le salaire des maîtres de poste de plusieurs petites localités a été réduit. On me dit que dans quelques endroits les maîtres de poste ont refusé de garder leur emploi aux termes proposés par le ministre, et qu'en conséquence, certains bureaux ont été fermés. S'il est une classe d'employés qui n'est pas traitée avec justice par le gouvernement, c'est celle des maîtres de poste de la campagne. L'an dernier, je me suis plaint de la modicité de

M. POPE.

leur salaire, et j'ai dit que la moyenne de ce salaire dans les parties rurales de ma division était de \$11.50 par année. Il est absurde de croire qu'un bureau de poste sera ouvert tous les jours moyennant un pareil salaire, surtout lorsque, en vertu du même bill, le gouvernement s'est fait autoriser à augmenter le salaire déjà élevé de quelques maîtres de poste de certaines villes, et qu'il a en même temps réduit celui que recevaient les maîtres de poste de la campagne. Cela est très regrettable. Je désire appeler l'attention du directeur général des postes sur ce sujet, afin qu'à l'avenir il traite avec justice, du moins, les maîtres de poste de la campagne, dont plusieurs tiennent ces bureaux plutôt dans l'intérêt de la population de leur localité, que dans leurs propres intérêts.

M. HAGGART : L'honorable député est complètement dans l'erreur. Aucune loi n'a été passée à ce sujet pendant la dernière session. Le mode d'après lequel le salaire est établi, est le même depuis plusieurs années, et c'est d'après ce mode que les maîtres de poste de la campagne sont présentement payés.

M. LANDERKIN : Les faits dont je viens de parler, sont à ma connaissance personnelle. Je les ai constatés moi-même. Le salaire déjà très modique de certains maîtres de poste a été réduit, et l'on me dit que si l'ancienne loi était en vigueur cela ne serait pas arrivé. Ceci, cependant, peut être conforme à la politique générale du gouvernement, qui diminue les affaires du pays dans tout le Canada.

La motion est retirée.

BUREAU DE POSTE À LITTLE DOVER.

M. KIRK : Je demande,—

Copie de toutes pétitions et correspondances adressées au ministre des postes ou autre officier du gouvernement concernant l'établissement d'un bureau de poste à Little Dover, dans le comté de Guysboro', et d'une communication postale, pour le relier au Cap Canso ; aussi, copie du rapport de l'inspecteur à Halifax, sur ce sujet.

Little Dover est un village de pêcheurs situé à environ cinq milles, ou peut-être un peu plus, du village du Cap Canso, et, jusqu'à présent, les habitants de ce village n'ont pas eu de bureau de poste ni aucune communication postale. Il y a environ un an, j'ai demandé au directeur général des postes d'établir un bureau en communication avec celui du Cap Canso, mais la chose n'a pas encore été faite. Ce village renferme environ trente-cinq familles, qui sont obligées d'aller au Cap Canso pour leurs affaires postales. Un bureau à cet endroit ne servirait pas seulement aux trente-cinq familles qui y demeurent, mais il serait aussi très utile à ceux qui viennent d'autres régions faire la pêche, à Little Dover, pendant l'été. Je désire donc demander au directeur général des postes, par la présente motion, s'il se propose d'établir ce bureau de poste pour accommoder les habitants de cette localité, de même que ceux qui y viennent en été.

M. HAGGART : J'ai donné instruction de faire une enquête relativement à l'établissement d'un bureau de poste à Little Dover ou Dover Bay, et j'ai appris qu'un bureau à cet endroit rapporterait probablement \$15 de revenus, tandis que le coût de son entretien serait de \$20. Comme les recettes devront presque égaler les dépenses, j'ai donné instruction d'ouvrir ce bureau de poste.